



**COLLOQUE**

# **RÉUSSIR LE TOURISME DURABLE**

---

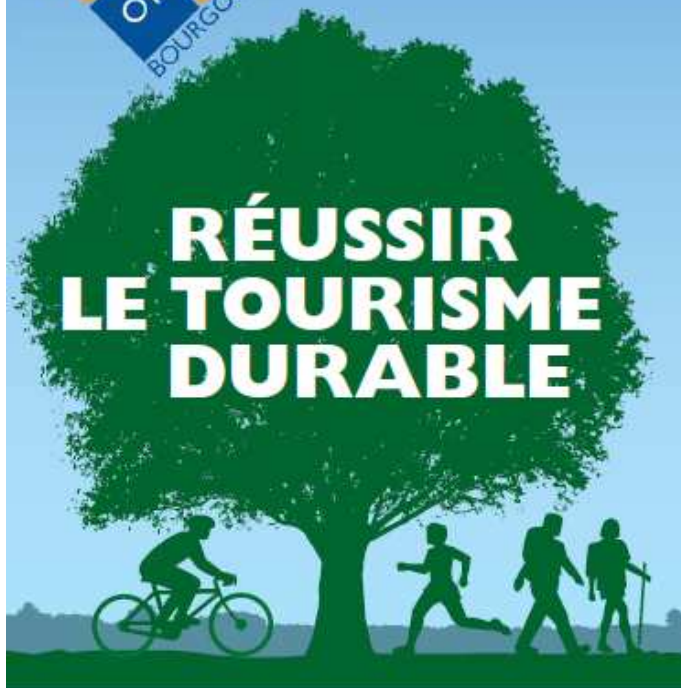
**14 Décembre 2010**  
**FROTSI BOURGOGNE**  
**- Vitteaux -**



# COLLOQUE



## RÉUSSIR LE TOURISME DURABLE



 **TOURISME VERT,**  
**ECOTOURISME**   
**ET TOURISME CITOYEN**

 **Mardi 14 décembre 2010**  
**à Vitteaux (Côte d'Or)** 





# TABLE RONDE : CANAUX ET VELOS EN BOURGOGNE

---



# Le Tour de Bourgogne à Vélo : labellisation des prestataires

---

**Nicolas DONDÉ**  
Bourgogne Tourisme





**Colloque de la FROTSI**

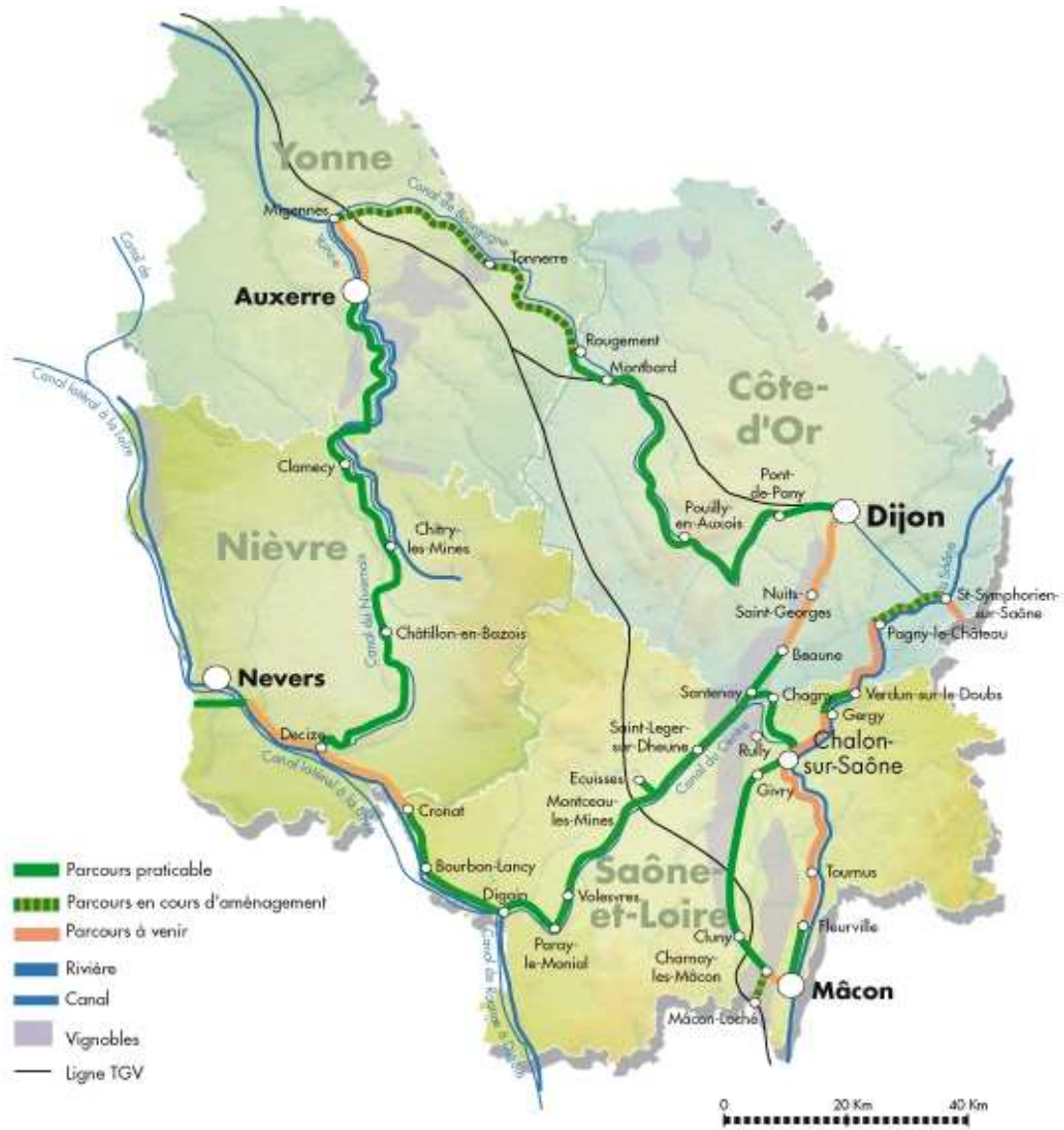
**14 décembre 2010 – VITTEAUX**



# Sommaire



- 1 Préambule
- 2 Actions menées par Bourgogne Tourisme
- 3 Labellisation des prestataires



# Préambule

## Quelques points de repère :

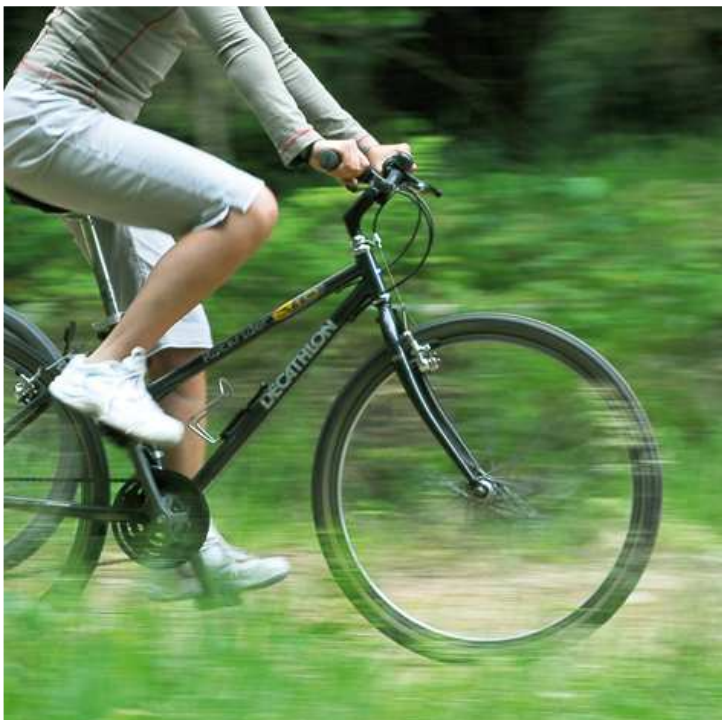
- 1997 : inauguration de la voie verte reliant Buxy à Cluny, l'une des toutes premières en France. Cet événement marque le point de départ d'un projet devenu aujourd'hui le Tour de Bourgogne à Vélo.
- 2003 : dépôt de la marque « Tour de Bourgogne à Vélo ® » et du logo représentant cette marque.
- 2008 : refonte du Plan Marketing de Bourgogne Tourisme ; l'itinérance est inscrite comme un des 3 axes prioritaires à développer et à promouvoir.





## Etat des lieux en 2010 :

- 680 km d'itinéraires réalisés (sur les 800 prévus)
- 60% du TBV est en voies vertes
- Près de 12 millions d'euros investis par les collectivités, l'État et l'Europe.
- Un itinéraire reconnu à l'échelle nationale, voire internationale grâce à son interconnexion avec l'Eurovélo 6.



# Actions menées par Bourgogne Tourisme

# Les éditions

- une brochure de séduction de 30 pages éditée en 2006 et 2007 (4 versions - 60000 exemplaires)
- une carte thématique éditée en 2010 (4 versions - 40000 exemplaires)
- 2 topoguides spécifiques dédiés au Tour de Bourgogne à Vélo : un topoguide Chamina et un topoguide Ouest France
- Un topoguide Chamina inter-régional sur l'itinéraire Nevers-Bâle (EV6)





# La promotion

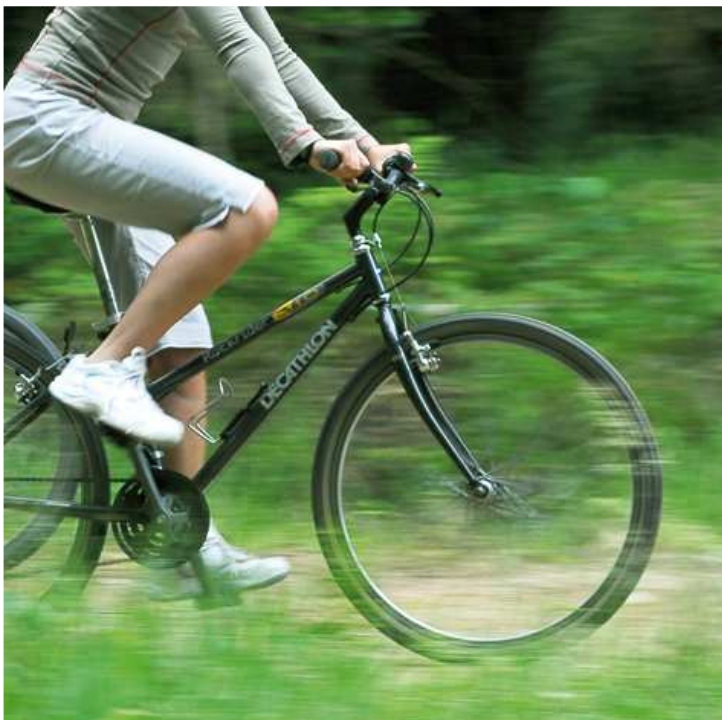


- Accueils de presse /  
Communiqués de presse
- Démarchage d'AV et de TO
- Salons Grand Public

# La communication

- Un site Internet dédié au TBV
- Campagnes de pub, notamment en partenariat avec Atout France
- Objets de communication spécifiques vélo : Slaps / T-shirts
- Partenariats avec des évènements locaux ou régionaux pour promouvoir la filière vélo (ex : Vélotour en 2009)
- Réalisation d'un panneau de présentation du TBV mis à disposition des partenaires bourguignons pour leurs évènements



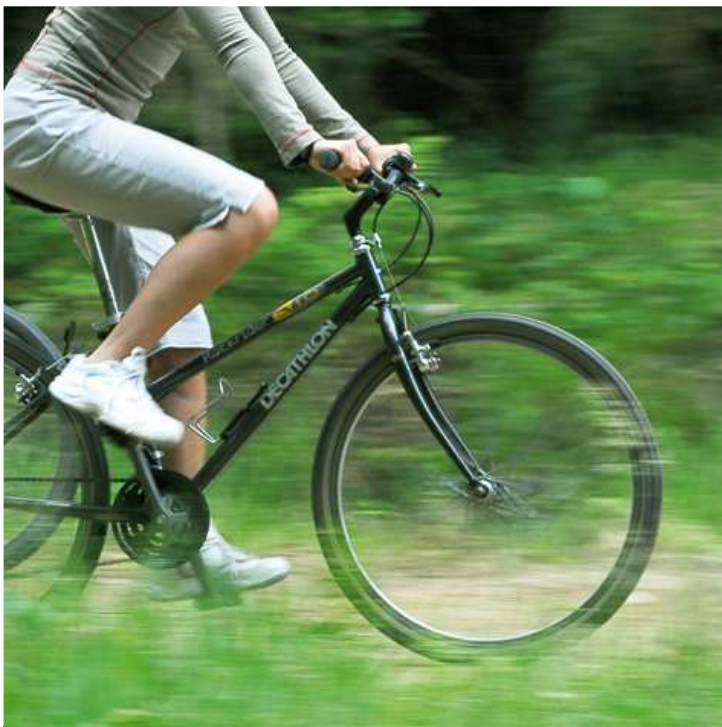


## L'observatoire



Tout au long de l'année 2009, une enquête a été menée à différents endroits du Tour de Bourgogne à Vélo (65 jours d'enquête sur 20 sites différents).

Cette enquête, base d'observation la plus solide réalisée au niveau national, est disponible sur le site [www.bourgogne-tourisme-pro.com](http://www.bourgogne-tourisme-pro.com)

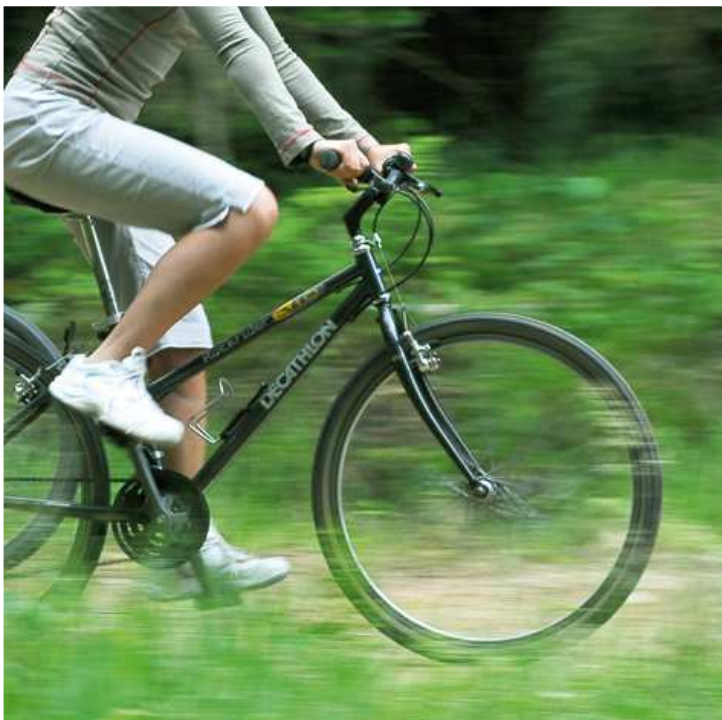


# Le développement



La labellisation des prestataires  
*(en partenariat avec les 4 CDT/ADT et avec  
la FROTSI) :*

- les hébergements
- les loueurs de vélos
- les OTSI



# La labellisation des hébergements

# Critères obligatoires

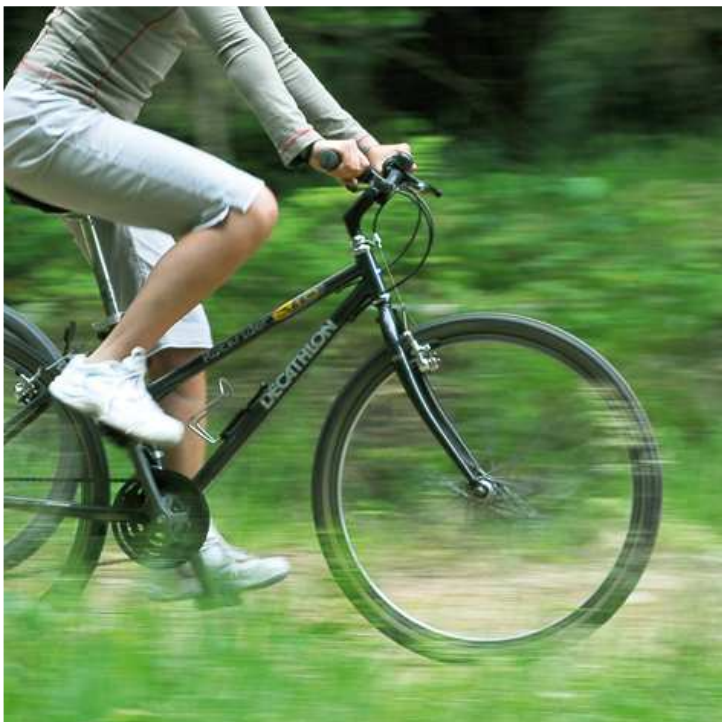
- Accueil personnalisé
- Mise à disposition des informations touristiques générales et spécifiques au vélo
- Possibilité d'effectuer un départ matinal (7h30)
- Réservation sur demande de la nuit suivante chez un prestataire
- Abri à vélo sécurisé
- Kit de réparation
- Équipement pour le nettoyage des vélos (a minima jet d'eau, éponge, bassine)
- Possibilité de laver et sécher son linge (a minima évier et séchoir en libre service)
- Informations journalières sur la météo locale
- Petit déjeuner adapté aux touristes à vélo



## Critères « plus »

- Mise à disposition de vélos et d'accessoires
- Possibilité de laisser le(s) vélo(s) (prêté(s) ou loué(s) par vos soins) à un autre endroit
- Panier repas
- Transfert des bagages
- Dépannage des clients sur l'itinéraire
- Service « garage mort »
- Consigne à bagages
- Service de navette avec ou sans vélo
- Accès Internet (WIFI et/ou poste informatique)
- Restauration sur place ou à moins de 1 km

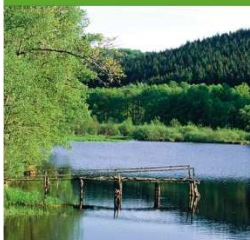




# La labellisation des loueurs de vélos

# Critères obligatoires

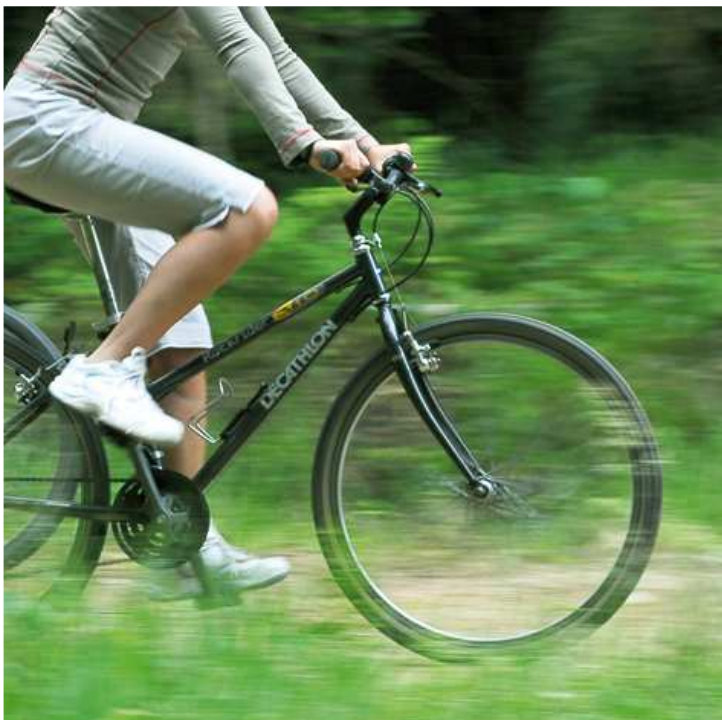
- Etablissement ouvert les week-ends et jours fériés de Pâques à septembre (à défaut proposer une solution alternative)
- Mise à disposition d'informations touristiques générales et spécifiques au vélo
- Conseils sur les itinéraires cyclables aménagés à proximité du point de location
- Parc à vélos d'une capacité minimale de 15 VTT et/ou VTC par point de location
- Informations journalières sur la météo locale
- Prêt d'une pompe à pied
- Location de différents accessoires : porte-carte, trousse premiers secours, antivols, sièges pour enfants, remorques, ...



## Critères « plus »

- Site Internet à jour
- Vente de boissons et nourritures énergisantes
- Vente de topoguides, cartes
- Consigne à bagages
- Transfert des bagages
- Possibilité de laisser son vélo loué à un autre endroit
- Possibilité de « livrer » le vélo sur l'itinéraire/chez un hébergeur
- Réparation des vélos à la boutique
- Dépannage des touristes sur l'itinéraire
- Location de vélos électriques, tandems, ...





# La labellisation des OTSI

# Critères obligatoires

- Tenir à jour et diffuser une liste exhaustive des prestataires, des services et des offres packagées proposées sur le territoire de compétences de l'OTSI
- Valoriser les prestataires labellisés
- Mettre en place et suivre la procédure d'approvisionnement et de gestion des stocks des éditions spécifiques (brochure, cartes des itinéraires, topoguides, gratuits ou payants...)
- Promouvoir sur le site Internet de l'OT la filière et créer un lien avec les sites des institutionnels sur la filière
- S'informer et signaler les aménagements et les travaux en cours
- Mettre à disposition des visiteurs des informations spécifiques au vélo sur le territoire local et régional
- Orienter les visiteurs sur des itinéraires identifiés et autorisés en accès
- Apporter un accueil personnalisé au départ ou au retour de circuit



# Critères obligatoires

- Afficher la météo
- Informer sur les sorties vélos, les animations spécifiques
- Sensibiliser le personnel à la pratique de l'activité
- Proposer un service de location de vélos de bonne qualité et régulièrement entretenus. A défaut d'en posséder, l'OT ou le SI doit être en mesure d'indiquer le point de location le plus proche (inférieur à 1 km)
- Etre équipé à minima de racks à vélos
- Mettre à disposition des accessoires vélo
- Avoir des kits de réparation complets pour les petites avaries sur place ou à proximité. A défaut d'en posséder, l'OT ou le SI doit être en mesure d'indiquer le point de location ou réparation le plus proche (inférieur à 1 km) ou de faire livrer le matériel sur place
- Avoir une trousse de secours



## Critères « plus »

- Sensibiliser les prestataires à la pratique de l'activité
- Proposer une connexion Internet
- Disposer d'une borne d'information 24h/24
- Dépanner les touristes auxquels l'OT a loué les vélos
- Offrir la possibilité de poser une réservation sur la location de vélo
- Organiser des sorties vélos accompagnées
- Proposer des consignes à bagages ou un local sécurisé pour le dépôt des bagages
- Disposer d'équipements pour le nettoyage des vélos (a minima jet d'eau, bassine, éponge, brosse...), ou indiquer le point le plus proche



# Bilan

**Hébergements : 132 établissements labellisés depuis mai 2008 ; 150 établissements prévus d'ici mars 2011.**

**Loueurs de vélos : 1er loueur labellisé en octobre 2010 ; 5 à 10 loueurs prévus d'ici mars 2011.**

**OTSI : 3 OTSI labellisés en juin 2010 ; 5 à 10 OTSI prévus d'ici mars 2011.**

**Rappel : pour être candidat à la labellisation TBV, le prestataire doit impérativement être situé à 5 km maximum de l'itinéraire.**





Merci de votre attention.

**La Bourgogne** unique et multiple

